

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 13 novembre 2020

**5<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-11-5-5

**Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

**Service consulté****POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
DEUXIEME PROGRAMMATION 2020**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver une deuxième programmation pour l'année 2020 des aides à attribuer à dix projets dans le cadre de la Politique de Développement Territorial pour un montant total de 359 812 €. Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 11 septembre 2020.

Il vous est également demandé d'approuver une convention de financement afférente à une subvention à intervenir avec l'association Les Amis de la Nature Section du Val d'Orbey et d'en autoriser la signature par le Président.

**I. Contexte**

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une Politique de Développement Territorial (PDT) et a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires (FAT) et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité (FPP) dont les enveloppes financières sont réparties dans les quatre Territoires de Vie haut-rhinois.

Suite à la campagne 2020, 148 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles arrêté à 7 816 890 €, représentant plus de 43 M € d'investissements.

L'Assemblée a donné délégation à la Commission permanente pour programmer les projets retenus au titre de la Politique de Développement Territorial, dès lors que les justificatifs de démarrage des opérations parviennent au Département le 30 juin 2021 au plus tard.

## **II. Deuxième programmation 2020**

Les aides à allouer pour cette seconde programmation au titre de l'exercice 2020 portent sur 10 projets et s'élèvent au total à 359 812 €, selon la répartition suivante par Territoire de Vie :

### **Fonds d'attractivité des Territoires :**

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	1	70 236 €
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	1	31 550 €
Région Mulhousienne	1	134 600 €
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>236 386 €</b>

### **Fonds de soutien aux Projets de proximité :**

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	1	30 000 €
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	3	20 287 €
Région Mulhousienne	1	18 581 €
Sundgau Trois Pays	2	54 558 €
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>123 426 €</b>

Les aides sont réparties, par fonds, selon les listes jointes en annexe au présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F233.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

Une subvention est proposée en faveur de l'association Les Amis de la Nature Section du Val d'Orbey ayant pour effet de dépasser ce plafond de 23 000 € au titre de 2020, il convient dès lors de signer avec elle une convention de subventionnement.

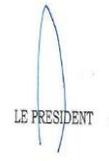
Chaque subvention fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de:

- Approuver la deuxième programmation 2020 de 10 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, conformément aux listes jointes en annexe au présent rapport,
- Accorder les subventions afférentes pour un montant total de 359 812 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe,
- Approuver la convention de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et l'association Les Amis de la Nature Section du Val d'Orbey bénéficiaire de subvention, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,

- Préciser que chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH